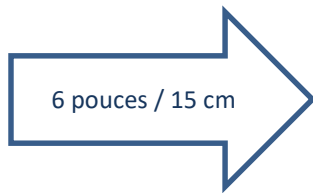


## **LISTE À COCHER**

- Dégagez les deux (2) couvercles** de votre fosse septique en laissant un espace libre d'au moins 15 cm (6 pouces) de plus large et de plus profond que le couvercle tel qu'illustré ci-contre. **Retirez les vis** qui retiennent les couvercles de plastiques, le cas échéant. Vous n'avez pas à lever les couvercles, l'entrepreneur se charge de les ouvrir et de les refermer.



- Identifiez clairement l'emplacement** de l'installation septique à l'aide d'un piquet, d'un cône de couleur ou d'un autre marqueur afin de faciliter son repérage.
- Le terrain autour de la fosse septique doit être **exempt de tout obstacle** : ornements, jouets, etc.
- Le **site doit être sécuritaire et accessible** : chien attaché, clôture déverrouillée, etc.
- Le numéro de l'immeuble** doit être visible à partir de la voie publique.
- Le site sera prêt et dégagé** lundi matin 18 octobre 7 h 00
- Une **aire de service destinée à recevoir le camion-vacuum** doit être localisée à 100 pieds ou moins de l'installation septique et avoir un dégagement minimal pour laisser passer le camion. Si plus de 100 pieds de boyaux sont requis, veuillez communiquer avec nous.

### **SI VOUS POSSÉDEZ :**

- un système de **type Bionest muni d'une pompe**, la pompe devra être débranchée avant la vidange. Un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension.

**Vidange sélective** : Veuillez noter que la Municipalité a opté pour la vidange sélective des boues. Il n'est pas possible d'exiger une vidange totale.

Cette technique éprouvée permet **de retourner l'eau filtrée** dans la fosse après la vidange. Il est donc normal qu'il reste de l'eau dans la fosse après le passage de l'entrepreneur.

**La vidange sélective ne s'applique pas aux fosses scellées.**